

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/134

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2024/008
TRIATHLON CHTRIMAN GRAVELINES 2024

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu le programme de l'épreuve du triathlon « Chtriman Gravelines » lors de sa traversée de la Commune de Watten le dimanche 30 juin prochain
Vu le tracé précis de la course
Vu la tenue d'élections le dimanche 30 juin en mairie où sont situés les bureaux de vote 1 et 2
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer l'accès aux bureaux de vote en mairie le jour des élections

ARRÊTE

Art 1 : Les dispositions des articles 1 à 4 de l'arrêté N°2024/008 du 10/01/2024 sont abrogées.

Art 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- La gendarmerie

Fait à WATTEN, le 18/06/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,




Daniel DESCHODT.